

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2025

NOMENCLATURE M57

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON**

SOMMAIRE

A. BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

3. Ratios d'analyse financière

B. BUDGET PETITE ENFANCE

1. Section de fonctionnement

2. Section d'investissement

C. BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

1. Section de fonctionnement

2. Section d'investissement

D. BUDGET ZONES D'ACTIVITES

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de EPCI.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année d'élections municipales un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. La section de fonctionnement doit obligatoirement être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'EPCI. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de l'EPCI est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des CFU (2022, 2023 et 2024) des données issues du Budget primitif (2025).

A. BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 - Charges générales	2 248 737,00
012 - Charges de personnels	4 564 550,00
014 - Atténuation de produits	6 575 500,00
65 - Autres charges	10 349 011,00
	23 737 798,00
66 - Charges financières	31 450,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
68 - Provisions	8 563,00
	42 013,00
Dépenses réelles	23 779 811,00
023 - Virement à la section d'investissement	7 233 402,00
042 - Amortissements	1 443 398,00
Dépenses d'ordre	8 676 800,00
DF de l'exercice	32 456 611,00
002 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	32 456 611,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
70 - Produits de services	592 860,44
73 - Produits fiscaux	21 092 487,00
74 - Dotations	3 070 783,00
75 - Autres produits de gestion courante	118 196,00
013 - Atténuation de charges	21 455,00
	24 895 781,44
76 - Produits financiers	4 564,00
77 - Produits exceptionnels	1 641,00
78 - Reprise sur provisions	10 000,00
	16 205,00
Recettes réelles	24 911 986,44
042 - Amortissements des subventions	959 143,00
Recettes d'ordre	959 143,00
RF de l'exercice	25 871 129,44
002 - Excédent antérieur reporté	6 585 481,56
TOTAL	32 456 611,00

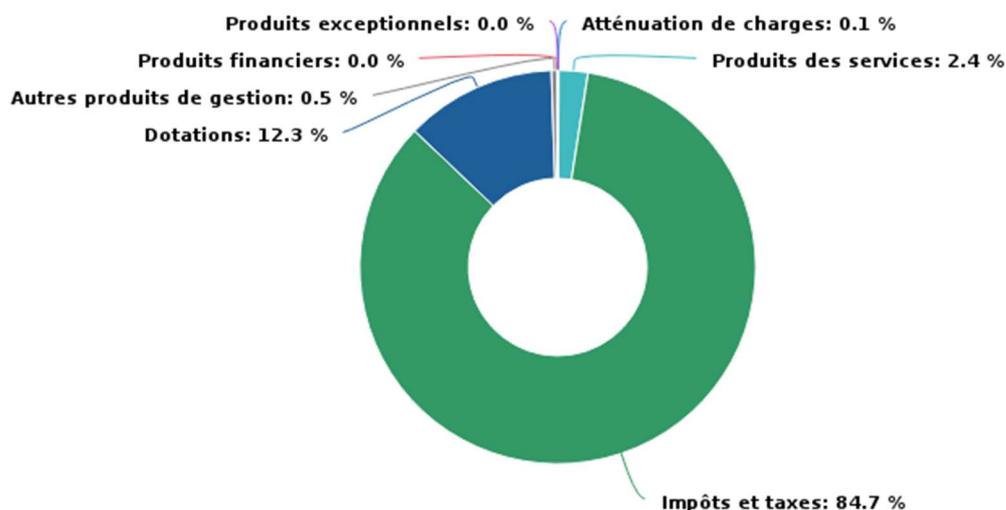
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **24 911 986 €**, elles étaient de **25 534 834 € en 2024**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024



Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	17 717 243 €	20 096 138 €	21 102 966 €	21 092 487 €	-0,05 %
Dotations / Subventions	2 694 966 €	2 645 321 €	2 950 712 €	3 070 783 €	4,07 %
Recettes d'exploitation	526 164 €	611 055 €	779 778 €	711 056 €	-8,81 %
Autres recettes	96 195 €	419 716 €	701 378 €	37 660 €	-94,63 %
Recettes réelles de fonctionnement	21 034 568 €	23 772 230 €	25 534 834 €	24 911 986 €	-2,44 %
Opérations d'ordre	804 313 €	933 912 €	883 937 €	959 143 €	8,51 %
Excédent de fonctionnement	3 094 234 €	3 807 163 €	4 277 176 €	6 585 482 €	53,97 %
Total recettes de fonctionnement	24 933 115 €	28 513 305 €	30 695 947 €	32 456 611 €	

La baisse des autres recettes totales de fonctionnement s'explique par la vente du Golf en 2024 pour une recette de 600 000 €.

Il est à noter que le poste impôts et taxes a été provisionné sur les bases du réalisé 2024 augmenté de la revalorisation des bases fiscales de 1,7 %.

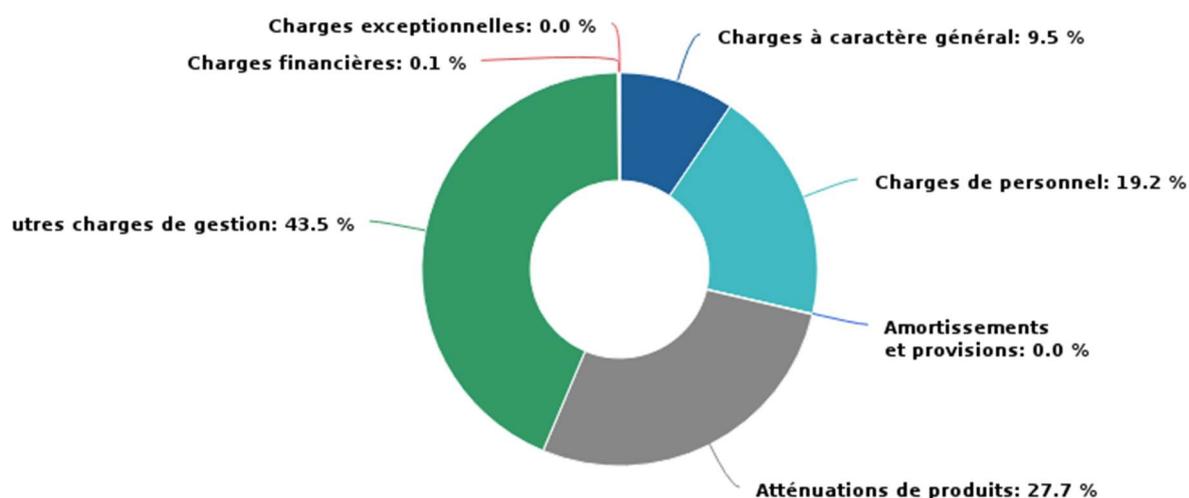
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'EPCI. On y retrouve principalement : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **23 779 811 €**, elles étaient de **22 072 378 €** en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	9 846 765 €	10 442 771 €	11 271 186 €	12 597 748 €	11,77 %
Charges de personnel	3 638 190 €	3 922 840 €	4 223 015 €	4 564 550 €	8,09 %
Atténuation de produits	6 256 786 €	6 418 668 €	6 538 782 €	6 575 500 €	0,56 %
Charges financières	40 919 €	35 821 €	32 804 €	31 450 €	-4,13 %
Autres dépenses	3 677 €	7 015 €	6 591 €	10 563 €	60,26 %
Dépenses réelles de fonctionnement	19 786 337 €	20 827 115 €	22 072 378 €	23 779 811 €	7,74 %
Opérations d'ordre	1 361 156 €	1 903 749 €	2 038 089 €	8 676 800 €	325,73 %
Déficit de fonctionnement	-	-	-	-	-
Total dépenses de fonctionnement	21 147 493 €	22 730 864 €	24 110 467 €	32 456 611 €	

Les écarts s'expliquent :

Pour les charges de gestion :

- Augmentations des fluides (environ 45 000€)
- Entretiens des terrains, des bâtiments, des voiries et des réseaux (environ 215 000 €)
- Entretiens divers (environ 27 000 €)
- Etude et recherches (environ 61 000 €) ; schéma de vulnérabilité et diagnostic éco circulaire
- Versements à des organismes de formations (environ 30 000 €)
- Nettoyages des locaux (environ 20 000 €)
- Sirtom (environ 323 500 €)
- Subventions (environ 173 400 €)
- Maintenance informatique, droits d'utilisation, Sacem (environ 50 000 €)

Budget annexe Petite Enfance (environ 230 500 €)

Pour les charges de personnel :

- Augmentation du taux CNRACL qui passe de 31,65 € à 34,65 %
- Mise en place de la protection sociale complémentaire du personnel de la CCPAL
- Recrutement d'un agent en charge de la comptabilité et de la régie au conservatoire

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
10 - Dotations, fonds divers	0,00
16 - Capital des emprunts	232 209,00
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00
OP - Programme d'investissement	4 932 099,00
238 - Avances sur marchés	60 000,00
Dépenses réelles	5 225 308,00
041 - Avances sur marchés	15 000,00
040 - Amortissement des subventions	959 143,00
Dépenses d'ordre	974 143,00
DI de l'exercice	6 199 451,00
001 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	6 199 451,00

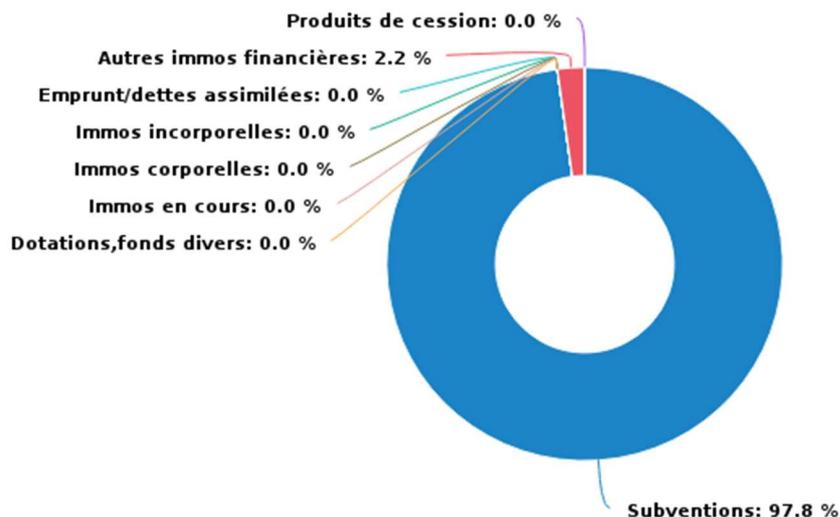
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - Affectation du résultat	0,00
13 - Subventions	1 208 311,20
16 - emprunts nouveaux	0,00
27 - Autres immobilisations financières	10 765,00
Recettes réelles	1 219 076,20
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 233 402,00
040 - Amortissements des biens	1 443 398,00
041 - Avances sur marchés	15 000,00
Recettes d'ordre	8 691 800,00
RI de l'exercice	9 910 876,20
001 - Excédent antérieur reporté	882 010,80
TOTAL	10 792 887,00

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département...), l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à **488 267 € (plus 730 809 € de RAR)**, elles étaient de **2 567 751 € en 2024**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	270 778 €	445 778 €	219 396 €	477 502 €	117,64 %
Emprunt et dettes assimilées	885 €	733 €	1 493 €	-	-100 %
Dotations, fonds divers et	56 187 €	265 548 €	1 688 417 €	-	-100 %
<i>Dont 1068</i>	-	-	1 505 265 €	-	-100 %
Autres recettes	28 681 €	16 621 €	658 445 €	10 765 €	-98,34 %
Recettes réelles d'investissement	356 531 €	728 680 €	2 567 751 €	488 267 €	-80,98 %
Opérations d'ordre	1 361 155 €	3 428 798 €	2 038 089 €	8 691 800 €	326,47 %
Excédent d'investissement	991 368 €	1 059 974 €	-	882 011 €	-
RAR	-	-	-	730 809 €	-
Total recettes d'investissement	2 709 054 €	5 217 452 €	4 605 840 €	10 792 887 €	

Le financement des dépenses d'investissement est essentiellement assuré par les subventions d'équipement pour 1 208 311 € (nouvelles inscriptions de 477 502 € et 730 809 € reportés), l'amortissement des biens pour 1 443 398 € et le virement de la section de fonctionnement de 7 233 402 €.

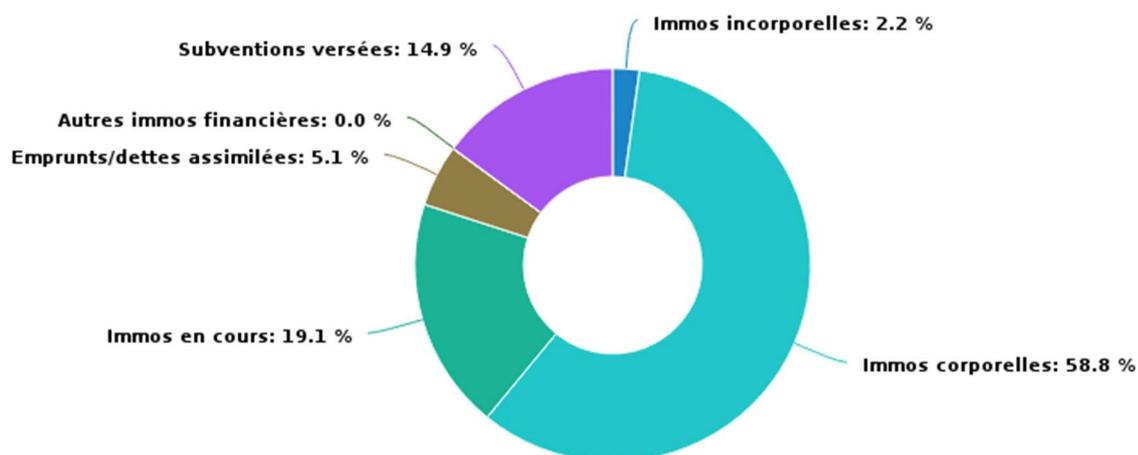
Pour rappel le total 2024 des autres recettes d'investissement de 2023 correspond au remboursement de l'avance faite au budget ZA (638 000 €).

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de **4 566 687 € (plus 658 620 € de RAR)**, elles étaient de **2 601 203 € en 2024**.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	62 730 €	125 958 €	193 794 €	99 320 €	-48,75 %
Immobilisations corporelles	284 793 €	636 417 €	875 471 €	2 683 140 €	206,48 %
Immobilisations en cours	170 193 €	1 459 928 €	446 531 €	870 851 €	95,03 %
Emprunts et dettes assimilées	248 295 €	236 941 €	230 749 €	232 209 €	0,63 %
Autres dépenses	214 070 €	537 936 €	854 658 €	681 167 €	-20,3 %
Dépenses réelles d'investissement	980 081 €	2 997 180 €	2 601 203 €	4 566 687 €	75,56 %
Opérations d'ordre	804 313 €	2 458 961 €	883 937 €	974 144 €	10,21 %
Déficit d'investissement	-	-	238 688 €	-	-100 %
RAR	-	-	-	658 620 €	-
Total dépenses d'investissement	1 784 394 €	5 456 141 €	3 723 828 €	6 199 451 €	

Le programme d'investissement 2025

Numéro de l'opération	Nom de l'opération	Montant
19	Réserves foncières	100 000
35	Aire d'accueil des Gens du Voyage	238 500
46	Très Haut Débit	81 325
52	Ecole de Musique (Chapelle Baroque)	204 498
79	Dispositif de points d'app. Vol enterrés	176 667
98	Valorisation du plan d'eau d'Apt	8 972
109	PCAET	81 000
115	Espace culturel collaboratif	980 163
117	Aménagements plan d'eau (hors phase 3)	208 616
118	Aménagements Conservatoire	16 304
119	Aménagements siège CCPAL	579 837
120	Barrage Plan d'eau de la Riaille	3 744
121	Informatique	98 748
123	Eclairage Public	213 104
124	Fonds de concours	598 508
OPNI	Opérations non individualisées (matériels roulants, travaux divers,...)	1 402 113
TOTAL		4 992 099

Pour rappel, l'inscription budgétaire en 2024 était de 4 965 861 €.

Le remboursement de la dette

L'inscription budgétaire pour le remboursement en capital de la dette s'élève à **230 000 €**.

Les dépenses d'ordre :

L'amortissement des subventions s'élève à **959 143 €**.

3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de EPCI avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

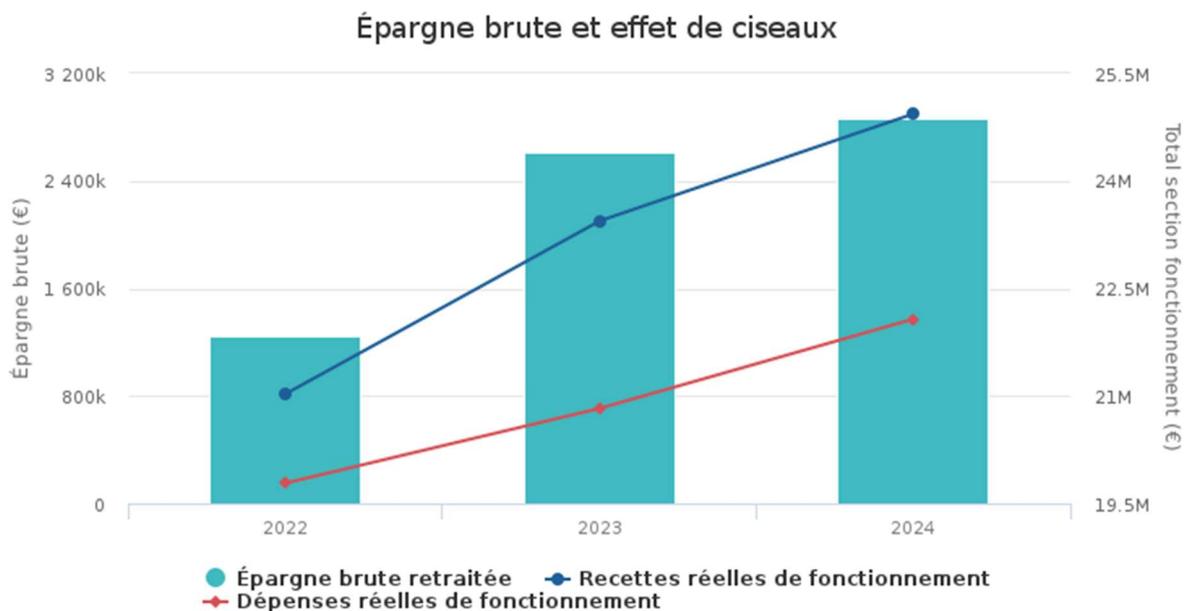
A noter qu'un EPCI est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de l'EPCI sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par l'EPCI sur l'exercice.

Evolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	21 034 568	23 772 230	25 534 834	24 911 986	-2,44 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	139	330 266	600 000	1 641	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	19 786 337	20 827 115	22 072 378	23 779 811	7,74 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	-	6 265	-	2 000	-
Epargne brute (€)	1 248 231	2 614 849	2 862 456	1 132 175	-60,45%
Taux d'épargne brute %	5,93 %	11,15 %	11,48 %	4,54 %	-
Amortissement du capital	248 295 €	236 941 €	230 749 €	232 209 €	0,63%
Epargne nette (€)	999 936 €	2 377 908 €	2 631 707 €	899 966 €	-65,8%
Encours de dette	2 509 583 €	2 851 498 €	2 621 722 €	2 621 722 €	-
Capacité de désendettement	2,01	1,09	0,92	2,32	-

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

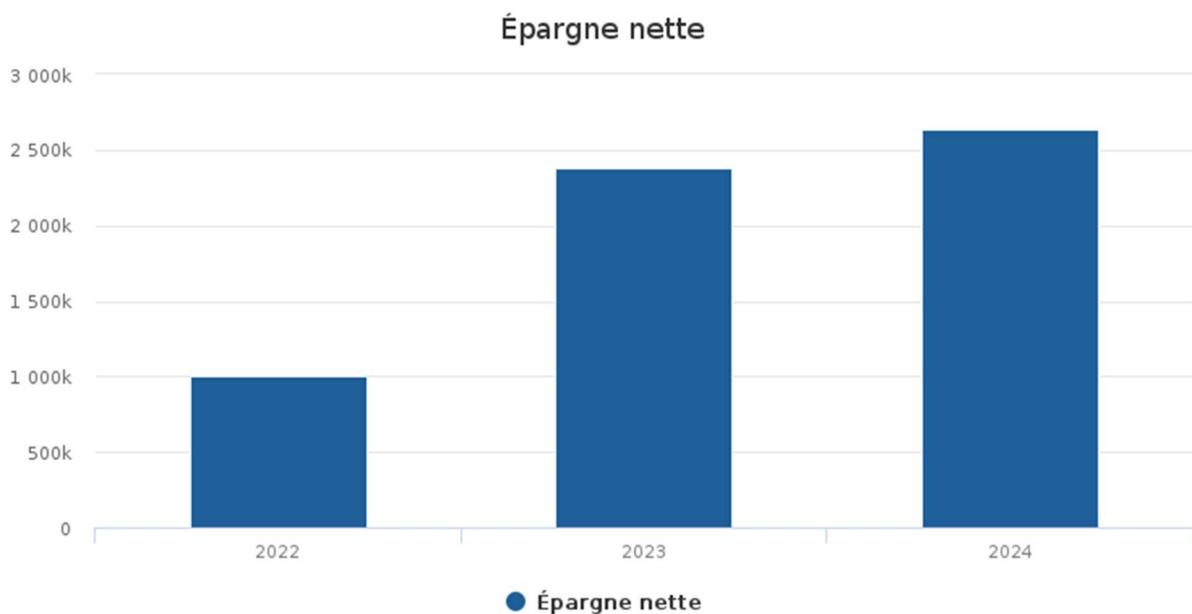
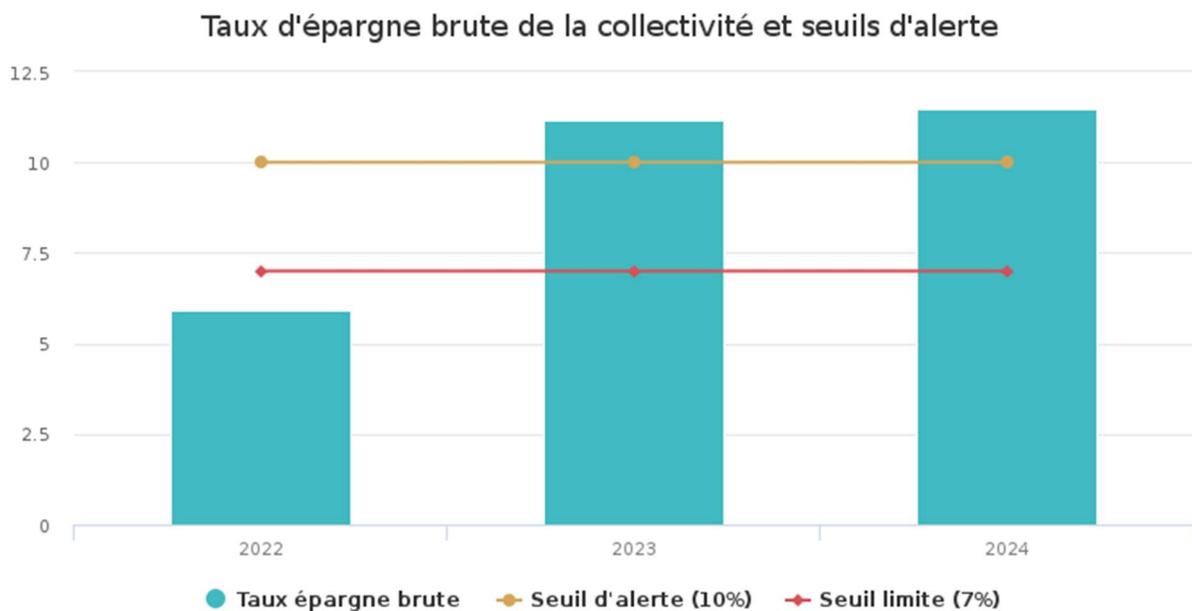


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ses recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

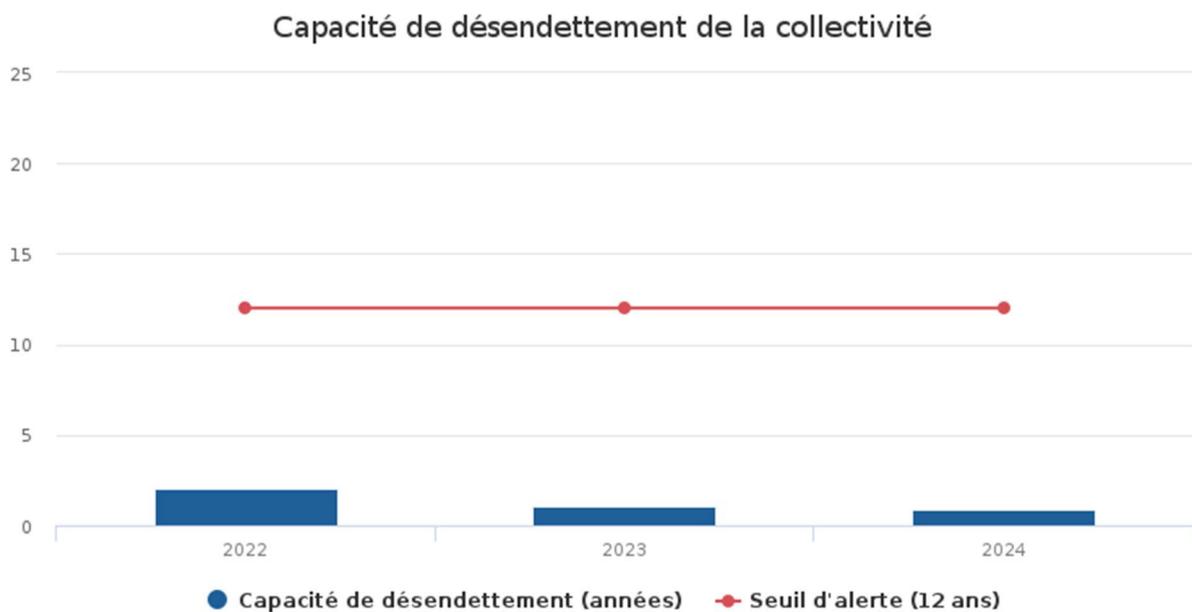
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 16,5 % en 2023 (DGCL – Données DGFIP).



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 4,6 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).



B. BUDGET PETITE ENFANCE

1. Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 - Charges générales	632 340,00
012 - Charges de personnels	3 960 010,00
65 - Autres charges	16 970,00
	4 609 320,00
66 - Charges financières	28 949,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 - Provisions	1 955,00
	31 904,00
Dépenses réelles	4 641 224,00
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Amortissements	353 201,00
Dépenses d'ordre	353 201,00
DF de l'exercice	4 994 425,00
002 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	4 994 425,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
70 - Produits de services	482 783,00
74 - Participations et dotations	1 938 270,00
75 - Autres produits de gestion courante	26 020,00
75 - Subvention d'équilibre	2 364 181,00
013 - Atténuation de charges	89 290,00
	4 900 544,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur provisions	600,00
	600,00
Recettes réelles	4 901 144,00
042 - Amortissements des subventions	93 281,00
Recettes d'ordre	93 281,00
RF de l'exercice	4 994 425,00
002 - Excédent antérieur reporté	0,00
TOTAL	4 994 425,00

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **4 901 144 €**, elles étaient de **4 670 291 € en 2024**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Dotations / Subventions	1 557 157 €	1 897 097 €	1 890 500 €	1 938 270 €	2,53 %
Recettes d'exploitation	2 520 270 €	2 423 904 €	2 653 718 €	2 872 984 €	8,26 %
Autres recettes	200 789 €	75 878 €	126 073 €	89 890 €	-28,7 %
Recettes réelles de fonctionnement	4 278 216 €	4 396 879 €	4 670 291 €	4 901 144 €	4,94 %
Opérations d'ordre	93 886 €	93 886 €	99 253 €	93 281 €	-6,02 %
Excédent de fonctionnement	-	-	36 €	-	-100 %
Total recettes de fonctionnement	4 372 102 €	4 490 765 €	4 769 580 €	4 994 425 €	

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **4 641 224 €**, elles étaient de **4 413 584 € en 2024**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	411 044 €	489 631 €	578 340 €	649 310 €	12,27 %
Charges de personnel	3 561 534 €	3 590 583 €	3 800 181 €	3 960 010 €	4,21 %
Charges financières	34 476 €	41 740 €	34 604 €	28 949 €	-16,34 %
Autres dépenses	981 €	7 021 €	459 €	2 955 €	543,79 %
Dépenses réelles de fonctionnement	4 008 035 €	4 128 975 €	4 413 584 €	4 641 224 €	5,16 %
Opérations d'ordre	368 004 €	357 819 €	355 997 €	353 201 €	-0,79 %
Excédent de fonctionnement	-	3 936 €	-	-	-
Total dépenses de fonctionnement	4 376 039 €	4 490 730 €	4 769 581 €	4 994 425 €	

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
10 - Dotations, fonds divers	0,00
16 - Capital des emprunts	183 836,00
OP - Programmes d'investissement	194 335,00
238 - Avances sur marchés	0,00
Dépenses réelles	378 171,00
041 - Avances sur marchés	0,00
040 - Amortissement des subventions	93 281,00
Dépenses d'ordre	93 281,00
DI de l'exercice	471 452,00
001 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	471 452,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - Affectation du résultat	0,00
13 - Subventions	62 939,00
16 - Emprunts nouveaux	40 298,91
024 - Produit des cessions	0,00
10 - FCTVA	0,00
Recettes réelles	103 237,91
021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Amortissements des biens	353 201,00
041 - Avances sur marchés	0,00
Recettes d'ordre	353 201,00
RI de l'exercice	456 438,91
001 - Excédent antérieur reporté	15 013,09
TOTAL	471 452,00

2.1 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à **103 238 €**, elles étaient de **8 215 € en 2024**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	-	-	-	62 939 €	-
Emprunt et dettes assimilées	-	-	-	40 299 €	-
Dotations, fonds divers et	14 046 €	3 693 €	8 215 €	-	-100 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 622 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Recettes réelles d'investissement	14 046 €	3 693 €	8 215 €	103 238 €	1 156,69 %
Opérations d'ordre	368 003 €	357 818 €	355 997 €	353 201 €	-0,79 %
Excédent d'investissement	-	35 046 €	20 120 €	15 013 €	-25,38 %
Total recettes d'investissement	382 049 €	396 557 €	384 332 €	471 452 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 350 218 € (plus 27 953 € de RAR), elles étaient de 270 066 € en 2024.

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	-	747 €	1 080 €	120 €	-88,89 %
Immobilisations corporelles	63 162 €	97 029 €	81 073 €	166 262 €	105,08 %
Emprunts et dettes assimilées	180 475 €	184 775 €	187 913 €	183 836 €	-2,17 %
Dépenses réelles d'investissement	243 637 €	282 551 €	270 066 €	350 218 €	29,68 %
Opérations d'ordre	93 886 €	93 886 €	99 253 €	93 281 €	-6,02 %
Déficit d'investissement	9 479 €	-	-	-	-
RAR	-	-	-	27 953 €	-
Total dépenses d'investissement	347 002 €	376 437 €	369 319 €	471 452 €	

C. BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

1. Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 - Charges générales	323 100,86
012 - Charges de personnels	695 100,00
014 - Atténuation de produits	154 000,00
65 - Autres charges	130 601,00
	1 302 801,86
66 - Charges financières	5 978,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
68 - Provisions	334,00
	8 312,00
Dépenses réelles	1 311 113,86
023 - Virement à la section d'investissement	1 419 058,14
042 - Amortissements	93 470,00
Dépenses d'ordre	1 512 528,14
DF de l'exercice	2 823 642,00
002 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	2 823 642,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
70 - Produits de services	65 000,86
73 - Produits fiscaux	1 400 000,00
74 - Dotations	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00
013 - Atténuation de charges	7 000,00
	1 472 000,86
77 - Produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur provisions	11 000,00
	11 000,00
Recettes réelles	1 483 000,86
042 - Amortissements des subventions	27 568,00
Recettes d'ordre	27 568,00
RF de l'exercice	1 510 568,86
002 - Excédent antérieur reporté	1 313 073,14
TOTAL	2 823 642,00

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **1 483 001 €**, elles étaient de **1 774 698 € en 2024**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	1 626 082 €	1 397 667 €	1 686 818 €	1 400 000 €	-17 %
Dotations / Subventions	-	-	-	-	-
Recettes d'exploitation	96 887 €	65 523 €	82 851 €	65 001 €	-21,54 %
Autres recettes	16 060 €	14 257 €	5 029 €	18 000 €	257,92 %
Recettes réelles de	1 739 029 €	1 477 447 €	1 774 698 €	1 483 001 €	-16,44 %
Opérations d'ordre	13 941 €	15 027 €	15 152 €	27 568 €	81,94 %
Excédent de fonctionnement	187 597 €	836 196 €	749 206 €	1 313 073 €	75,26 %
Total recettes de fonctionnement	1 940 567 €	2 328 670 €	2 539 056 €	2 823 642 €	

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **1 311 114 €**, elles étaient de **1 129 622 € en 2024**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	240 602 €	302 212 €	327 318 €	453 702 €	38,61 %
Charges de personnel	598 996 €	612 184 €	670 591 €	695 100 €	3,65 %
Atténuation de produits	90 331 €	145 719 €	123 799 €	154 000 €	24,4 %
Charges financières	11 547 €	9 769 €	7 914 €	5 978 €	-24,46 %
Autres dépenses	4 091 €	230 €	-	2 334 €	-
Dépenses réelles de fonctionnement	945 567 €	1 070 114 €	1 129 622 €	1 311 114 €	16,07 %
Opérations d'ordre	93 805 €	101 350 €	96 362 €	1 512 528 €	1 469,63 %
Excédent de fonctionnement	-	-	-	-	-
Total dépenses de fonctionnement	1 039 372 €	1 171 464 €	1 225 984 €	2 823 642 €	

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
10 - Dotations, fonds divers	0,00
16 - Capital des emprunts	51 010,00
OP - Programmes d'investissement	399 353,00
238 - Avances sur marchés	0,00
Dépenses réelles	450 363,00
041 - Avances sur marchés	0,00
040 - Amortissement des subventions	27 568,00
Dépenses d'ordre	27 568,00
DI de l'exercice	477 931,00
001 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	477 931,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - Affectation du résultat	0,00
13 - Subventions	34 559,92
16 - Emprunts nouveaux	0,00
024 - Produit des cessions	0,00
Recettes réelles	34 559,92
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 419 058,14
040 - Amortissements des biens	93 470,00
041 - Avances sur marchés	0,00
Recettes d'ordre	1 512 528,14
RI de l'exercice	1 547 088,06
001 - Excédent antérieur reporté	398 859,94
TOTAL	1 945 948,00

2.1 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à **13 760 € (plus 20 800 € de RAR)**, elles étaient de **470 060 € en 2024**. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	50 000 €	8 166 €	62 060 €	13 760 €	-77,83 %
Dotations, fonds divers et	102 500 €	65 000 €	408 000 €	-	-100 %
<i>Dont 1068</i>	<i>102 500 €</i>	<i>65 000 €</i>	<i>408 000 €</i>	-	-100 %
Recettes réelles d'investissement	152 500 €	73 166 €	470 060 €	13 760 €	-97,07 %
Opérations d'ordre	93 804 €	101 350 €	96 362 €	1 512 528 €	1 469,63 %
Excédent d'investissement	-	-	-	398 860 €	-
RAR	-	-	-	20 800 €	-
Total recettes d'investissement	246 304 €	174 516 €	566 422 €	1 945 948 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de **346 121 € (plus 104 242 € de RAR)**, elles étaient de **115 504 € en 2024**.

Année	2022 CFU	2023 CFU	2024 CFU	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	24 180 €	3 945 €	208 €	41 900 €	20 044,23 %
Immobilisations corporelles	109 191 €	102 081 €	32 416 €	63 211 €	95 %
Immobilisations en cours	-	-	33 685 €	190 000 €	464,05 %
Emprunts et dettes assimilées	45 803 €	47 460 €	49 195 €	51 010 €	3,69 %
Dépenses réelles d'investissement	179 174 €	153 486 €	115 504 €	346 121 €	199,66 %
Opérations d'ordre	13 941 €	15 027 €	15 152 €	27 568 €	81,94 %
Déficit d'investissement	96 095 €	42 907 €	36 905 €	-	-100 %
RAR	-	-	-	104 242 €	-
Total dépenses d'investissement	289 210 €	211 420 €	167 561 €	477 931 €	

D. BUDGET ZONES D'ACTIVITES

1. Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 - Charges générales	0,00
Dépenses réelles	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	188 311,36
042 - Amortissements	700 509,00
Dépenses d'ordre	888 820,36
DF de l'exercice	888 820,36
002 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	888 820,36

RECETTES FONCTIONNEMENT	
70 - Prestation de services	300 285,00
74 - Subventions d'exploitation	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00
013 - Atténuation de charges	0,00
Recettes réelles	300 285,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur provisions	0,00
Recettes d'ordre	439 126,00
RF de l'exercice	739 411,00
002 - Excédent antérieur reporté	149 409,36
TOTAL	888 820,36

2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
16 - Capital des emprunts	0,00
OP - Programmes d'investissement	0,00
238 - Avances sur marchés	0,00
Dépenses réelles	0,00
041 - Autres créances	0,00
040 - Amortissement des subventions	439 126,00
Dépenses d'ordre	439 126,00
DI de l'exercice	439 126,00
001 - Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL	439 126,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - Affectation du résultat	0,00
13 - Subventions	0,00
16 - Emprunts nouveaux	0,00
Recettes réelles	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	188 311,36
040 - Amortissements des biens	700 509,00
Recettes d'ordre	888 820,36
RI de l'exercice	888 820,36
001 - Excédent antérieur reporté	227 249,69
TOTAL	1 116 070,05

APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET-EN-LUBERON,
CÉRESTE-EN-LUBERON, GARGAS,
GIGNAC, GOULT, **JOUCAS**, LACOSTE,
LAGARDE D'APT, LIOUX, **MÉNERBES**,
MURS, **ROUSSILLON**, RUSTREL,
SAIGNON, SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON,
SAINT-PANTALÉON, SAINT-SATURNIN-
LÈS-APT, **SIVERGUES**, VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
Pour un développement solidaire, durable et
authentique de notre territoire. “

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne
Standard : 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr